



Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le 7/5/2024

ID : 031-213104219-20240506-DEC2024_25-AR



COMMUNE DE PINS-JUSTARET

DECISION N° 2024-25 Marchés publics d'Installation et Maintenance d'un système de vidéoprotection

Le Maire de la Commune de Pins-Justaret,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération de la commune de Pins-Justaret n° 2021-05-04 en date du 29 septembre 2021 relative à la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence relatif au marché d'installation et de maintenance d'un système de vidéoprotection mis en ligne le 20/11/2023,

Considérant les offres remises le 18 janvier 2024

Considérant les opérations de négociation,

Considérant le rapport d'analyse des offres en date du 19 avril 2024,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

D'attribuer le marché de d'installation et de maintenance d'un système de vidéoprotection, à l'entreprise INEO sur la base de son offre variante 2 bis, Route de Lacourtenourt BP 10116 31151 Fenouillet, pour un montant total de 150 125.32 € HT pour la tranche ferme et pour un montant de 6 971.28 € HT annuel pour la tranche optionnelle (durée 1 an reconductible 3 fois 1 an).

ARTICLE 2

Autorise le Maire de Pins-Justaret, à signer l'acte d'engagement et à notifier le marché



Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le 7/5/2024

ID : 031-213104219-20240506-DEC2024_25-AR

Besace
Levaillant

ARTICLE 3

La présente décision sera publiée et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 4

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Pins-Justaret, le 6 mai 2024

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

